

SOMMAIRE

• Dossier

L'oral, dans une démarche globale de communication et de coopération

Dossier préparé par J. Lèmery

• Pratiques de classe :

– Non au droit de vote à 16 ans

par G. Dumas

– Une recherche mathématique

au cycle II par P. Gendre

– L'inventaire du patrimoine architectural

d'un canton par F. Dartigues

• Repères :

Les « bavardeurs » C. Freinet

• Recherches-Ouverture :

Il y a tâtonnement et tâtonnement...

expérimental par E. Lèmery

• Pistes

• International :

Voyage en Bulgarie par J. Sintès

• Actualité ICEM

• Nouveautés PEMF

• Actualité Éducation

• Congrès ICEM

3

12

16

19

20

21

25

26

27

29

30

I à IV

Photographies : C. Bizieau : couv. I, p. 6, 11, 13 - G. Bellot : p. 12 - P. Gendre : p. 16 - N. Chaumeron : p. 24 - C. Nay : p. 26, couv. IV.

Comité de rédaction

Coordinateurs du chantier : Janou Lèmery et Christian Bizieau.

Membres : Monique Bertet, Joël Blanchard, Edmond Lèmery.

Suivi technique : Jean-Claude Saporito.

Institut coopératif de l'École moderne

Présidente : Nicole Bizieau.

Secrétariat national ICEM : 18, rue Sarrazin - 44000 Nantes.

L'Institut coopératif de l'École moderne, fondé par Célestin Freinet, rassemble des enseignants, praticiens et chercheurs, dans des actions de formation continue, de recherche pédagogique, de production d'outils et de documents.

ÉDITORIAL

L'école publique, fille aînée de la laïcité

Une de nos collègues souffre de l'opposition de tout le village... parce qu'elle a refusé de cautionner, au nom de la laïcité, l'invitation officielle du curé à une manifestation de l'école publique. Quel soutien officiel peut-elle espérer pour avoir fait respecter une des valeurs de l'école de la République ? 1882 : loi Jules Ferry : l'instruction morale et civique remplace l'enseignement religieux.

1905 : séparation de l'Église et de l'État.

Presque un siècle est passé... Un siècle pendant lequel la bataille, souvent larvée, a fait rage et les tenants de l'État-religion ont périodiquement cherché à regagner une partie du terrain perdu.

En 1941, le gouvernement de Vichy rétablit les subventions aux écoles privées. Cette loi est abrogée en 1945 mais se succèdent les lois Barangé (1951), Debré (1959), Guerneur (1977).

Ces lois, au bénéfice de l'école privée, ne sont pas, hélas, l'apanage des gouvernements de droite. Citons la loi Rocard (1984) et les Accords Lang-Cloupet (1992).

Et c'est récemment (1993) la loi Bourg-Broc (improprement appelée loi Bayrou), dont l'article 2 sera annulé par le Conseil constitutionnel, parce qu'il contredit le principe de laïcité de la République et de l'égalité devant la loi.

Le 16.01.1994 a lieu une manifestation monstre à Paris des défenseurs de la laïcité, remarquable par son pluralisme.

Aujourd'hui la loi de 1905 instituant la séparation de l'Église et de l'État est toujours officiellement en vigueur. Et pourtant...

Les signes contraires, tout aussi officiels, se multiplient. Si « les pratiquants réguliers (catholiques) ne sont plus que 10 % des Français » (*Le Monde*, 13.01.1996), c'est sans aucune gêne envers les 90 % restants que le premier représentant de la République réunit au cours d'une messe à Notre-Dame-de-Paris soixante-cinq chefs d'État pour l'adieu à un ancien Président. L'un des premiers voyages (largement médiatisé) du même chef d'État a été celui qu'il a effectué au Vatican. On a cru bon de rappeler à cette occasion que la France était la « fille aînée de l'Église ».

Garante de la liberté de chacun, la laïcité protège tout citoyen d'une pensée officielle monopoliste, doctrinaire, germe de l'intolérance. Elle est le complément nécessaire à la démocratie et au pluralisme.

1996 : l'éducation à la citoyenneté permet de résister aux monolithismes officiels.

Nicole Bizieau
Présidente de l'ICEM